

Résolution présentée par la délégation de l'

Éthiopie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne La lutte contre la famine et la réduction du gaspillage alimentaire à travers des méthodes agricoles durables et équitables

L'Assemblée Générale,

Horriifiée par le bilan accablant de 735 millions de personnes touchées par la famine et par le nombre quotidien de vies fauchées par ce fléau, estimé à environ 25 000 vies chaque jour selon l'UNICEF.

Rappelant l'article 25, alinéa 1, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui prescrit à chaque individu le droit fondamental à une alimentation suffisante.

Alarmée car environ 258 millions de personnes réparties dans 58 pays ont nécessité d'aides alimentaires d'urgence, en 2023, selon un rapport soutenu par les Nations Unies.

Dénonçant les 88 millions de tonnes de nourriture gaspillée chaque année dans l'Union européenne, selon les estimations de la Commission européenne. Représentant environ 20 % de la production alimentaire totale en Europe.

Décide d'introduire une taxe progressive sur la valeur des importations agricoles des pays en voie de développement de 5% avec une taxe de 7% pour les pays avec un PIB de plus de 500 milliards de dollars et 10% pour les pays avec un PIB supérieur à 1 trillion de dollars en exemptant les pays à faible PIB (moins de 100 milliards de dollars);

- de créer l'Organisation de l'agriculture des pays du sud (OAPS) qui sera chargée de la répartition équitable des fonds issus de cette taxe, en investissant dans des infrastructures de stockage et des outils d'agriculture moderne, pour limiter les pertes et permettre de plus grands rendements ;
- de mettre en place un programme d'apprentissage visant à élargir et à améliorer les connaissances des agriculteurs des pays membres de l'OAPS.

Le texte français fait foi